DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT Franche-Comté

N° final : 20129001003247
N° d'ordre : 90012012001028

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE (copie)

Motif de la réception : **AMENAGEMENT EN ENGIN DE SERVICE HIVERNAL**

Il résulte des constatations effectuées le 08/02/2012
à la demande de MAIRIE DE GRAND CHARMONT
-
25200 GRAND CHARMONT

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: BZ-802-LZ
(B)	Date de première immatriculation	: 26/12/2011
(D.1)	Marque	: MERCEDES BENZ
(D.2)	Type Variante Version	: U5G318C30C
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3)	Dénomination commerciale	: UNIMOG U300
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: WDB4051011V228673
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 9200
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 9200 / 10200
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 12700
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 5930 / 7155
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 5855 / 7080
	Largeur (m) : 2.15 Longueur (m) : 5.07 Surface (m2) : 10.9 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: N2G
(J.1)	Genre national	: CAM / VASP
(J.2)	Carrosserie (CE)	:
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: BENNE / VOIRIE
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2096-09-00
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: 4249
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	: 130
(P.3)	Source d'énergie	: GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	: 11
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 3 / 3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 82
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1650
(V.7)	CO2 (en g/km)	:
(V.9)	Classe environnementale	: 0555*0651G

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

L'ETAT TECHNIQUE DU VEHICULE N'A PAS ETE VERIFIE

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

VASP/VOIRIE CORRESPOND A UN ENGIN DE SERVICE HIVERNALE
EQUIPE DE FEUX BLEU CAT B

Fait à BELFORT,
le 09/02/2012

Pour le Préfet, par délégation,
Alain FROSSARD
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à DANJOUTIN,
le 09/02/2012

Sébastien JUNG
TECHNICIEN DU MINEFI

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
UT NORD FRANCHE-COMTE 8 rue du Peintre Heim 90004 BELFORT